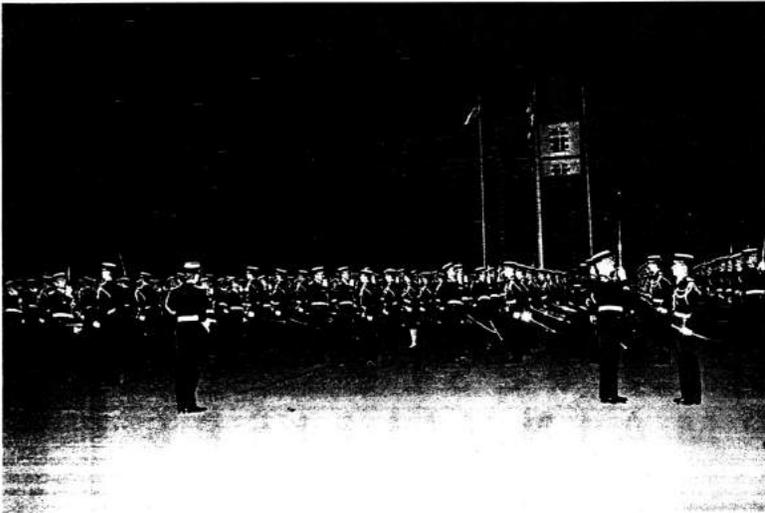


Cérémonies à l'école des officiers de la gendarmerie nationale

Le jeudi 22 octobre 1998 en soirée, sous la haute présidence de M. Alain Richard ministre de la défense et en présence de M. Bernard Prévost, directeur général de la gendarmerie nationale, de personnalités civiles et militaires, françaises et étrangères, se sont déroulées au quartier Augereau à Melun, les cérémonies :

- de baptême de la 103^e promotion d'officiers élèves,
- de remise de sabres aux élèves-officiers de la 105^e promotion.



■ La 103^e promotion composée de 289 officiers élèves dont 61 étrangers a pris le nom de « Chef d'escadron Berger ».

« Né le 3 mars 1901 à Paris, Maurice Berger sert dans l'artillerie de 1922 à 1926, année où il est admis à la légion de Garde Républicaine de Paris. Deux ans après il est promu maréchal des logis-chef.

Elève officier à l'école d'application de gendarmerie de Versailles en 1930, il en sort l'année suivante avec la promotion « Maréchal Joffre ».

Pendant plus de huit ans, de nombreuses preuves de courage lui valent une citation à l'ordre de la division et des félicitations. Il est nommé successivement sous-lieutenant, lieutenant et en 1938 capitaine, commandant la 3^e compagnie de Bruges de la 4^e légion de G.R.M. à Bruges (88)

De septembre 1939 à juin 1940, il prend part avec son unité à la « drôle de guerre » puis à la campagne de France. A la tête de la section de Riom depuis 1941, il sert activement, à compter de 1943, à l'état-major de l'organisation de la résistance française de l'intérieur du Puy-de-Dôme, période pendant laquelle il est cité à l'ordre de la 5^e région pour s'être particulièrement distingué lors de la capture d'un malfaiteur.

En février 1944, arrêté par la Gestapo, il est déporté à Auschwitz, Buchenwald, Flossenbourg, Janowitz et Cheponice, dernier Kommando où il est mort pour la France le 27 avril 1945, onze jours à peine avant la capitulation du III^e Reich.

Son action héroïque de déporté de la résistance lui vaut, à titre posthume, le grade de chef d'escadron, la légion d'honneur, la croix de guerre avec citation, la médaille de la résistance française et la médaille du « Juste parmi les Nations ».

En mettant en exergue les vertus du chef d'escadron Berger (comportement exemplaire et héroïque, honneur, caractère, cœur), le général Fournaise, commandant l'école des officiers de la gendarmerie nationale a rappelé aux officiers élèves qu'ils devaient :

- servir fidèlement l'Etat de droit républicain,
- avoir le courage qui fonde l'exemple et l'audace d'entreprendre qui implique compétence fruit de l'expérience et de la connaissance et faculté d'adaptation exigence majeure de l'exercice du commandement,
- s'adapter à l'avenir et ne pas chercher à rester adapté à un monde qui s'en va,
- persuader pour permettre de relever les défis du renouveau en communiquant pour expliquer, écouter pour comprendre, susciter l'initiative et valoriser les compétences.

■ Les élèves officiers français et étrangers de la 105^e promotion et les élèves officiers de réserve ont reçu un sabre remis par leurs aînés.

« Cette cérémonie rappelle l'acte rituel de l'adoubement dans la chevalerie médiévale. Le jeune homme, au moment d'être admis dans sa nouvelle fonction est ceint de l'épée par un parrain, lui-même déjà chevalier.

Cette épée représente à la fois :

- la foi et le prestige conférés au jeune chevalier par son nouvel état,
- les devoirs nés de l'honneur de la porter.

C'est ainsi qu'il est transmis au jeune aspirant, trois valeurs de chevalerie : la force, l'honneur, le service ».

M. G.

